



Le lundi 14 mars 2022,

Les membres du CAVL

Aux membres des CVL de l'académie de Limoges

Pour diffusion auprès des élèves concernés par les épreuves 2022

## Message à l'attention des élèves

Le 28 Janvier 2022, deux élèves du Conseil Académique de Vie Lycéenne ont assisté à une visioconférence avec le Ministre de l'Education Nationale, Jean-Michel Blanquer. Cette réunion faisait suite à une première visioconférence entre les élus académiques lycéens et le Ministre le 19 janvier 2022 visant à recueillir l'avis des élèves sur le sujet des modalités de tenue des épreuves de spécialité de Terminale du Baccalauréat Général et Technologique. Lors de cette réunion, les deux élèves avaient montré leur intérêt pour l'idée de conserver la date des épreuves en mars, en obtenant des aménagements tels que le dédoublement des sujets et la possibilité pour les élèves d'obtenir une période de révision avant ces dernières.

Selon plusieurs principes, tels que l'**égalité des chances** et la **valeur du Baccalauréat**, le Ministre a tenté de satisfaire toutes les parties : professeurs, membres de l'administration, parents et élèves, avec les décisions décrites ci-dessous.

### - **Concernant le Baccalauréat général et technologique :**

Les épreuves écrites d'enseignements de spécialité des voies générale et technologique, initialement prévues les 14, 15 et 16 mars 2022 sont reportées aux **11, 12 et 13 mai 2022**. Cependant, ce report n'implique aucune modification des programmes d'examens, les élèves seront donc évalués en mai sur les mêmes notions qui étaient prévues en mars. En outre, les sujets des épreuves seront aménagés, laissant ainsi le choix aux élèves entre plusieurs questions, exercices, ... afin qu'aucun ne puisse avoir un sujet portant sur un chapitre du programme non étudié mais aussi pour que chacun puisse choisir un sujet selon ses préférences. De plus, les journées des **9 et 10 mai** seront aménagées pour les élèves de terminale afin qu'ils puissent bénéficier de deux jours de révision, d'entraînement et de préparation encadrés pour les épreuves. Ensuite les notes des épreuves de bac ne pouvant être enregistrées à temps dans ParcoursSup ce sont les notes de contrôle continu pour les spécialités qui seront prises en compte dans les dossiers.

Afin, en plus, d'alléger les révisions et la pression des élèves, les attestations de langue vivante ont été suspendues pour cette année et le contrôle continu d'éducation physique et sportive pourra être allégé à deux épreuves au lieu de trois si cela est jugé nécessaire. Enfin, en cas d'absence aux épreuves de spécialité de mai, les épreuves de remplacement auront lieu les **7, 8 et 9 septembre 2022 pour la voie générale et le 12 septembre pour la voie technologique**.

Des aménagements ont également été annoncés pour l'épreuve orale du Baccalauréat de français pour les classes de Première générale et technologique afin de leur permettre de préparer au mieux l'écrit. Le nombre de textes à étudier en voie générale est donc réduit de 20 à 16 répartis entre les 4 objets d'étude. Pour les voies technologiques, le

nombre de textes est réduit de 12 à 9 comprenant au moins 4 textes pour l'objet d'étude "Littérature d'idées" et au moins un texte pour chacun des trois autres objets d'étude. Dans chacun des cas, les professeurs pourront mentionner davantage de textes étudiés.

- **Concernant le certificat d'aptitude professionnelle et le baccalauréat professionnel comme toutes les certifications professionnelles de l'enseignement scolaire :**

En l'absence de stages disponibles dans certains secteurs, il a été décidé de réduire la durée exigible des Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) de deux semaines. De plus, si la PFMP n'a pas eu lieu pour les élèves, des mises en situation professionnelle ayant la même valeur que les PFMP leur seront proposées dans leurs établissements.

- **Le Ministre a également apporté des réponses aux questions posées par les élus :**

Concernant les concours d'accèsion aux grandes écoles, notamment les oraux, initialement prévus en mai, une discussion avec les établissements du supérieur a été engagée afin de ne pas surcharger les élèves d'épreuves et d'oraux.

Une mesure d'harmonisation des moyennes des enseignements de spécialités se fera entre les professeurs, à l'échelle académique, comme cela est déjà le cas dans les disciplines du tronc commun.

Les oraux de Section Européenne ou de Langues Orientales ainsi que des sections binationales (AbiBac, Bachibac, Esabac, ...) seront organisés par les chefs d'établissement à l'échelle de leur lycée, de manière à ce que les élèves aient un temps raisonnable pour préparer chaque épreuve.

Grâce à ces modifications, le ministre a affirmé tenir compte des circonstances sanitaires, pouvant avoir dégradé la qualité des enseignements.

M. le Ministre a conclu sur sa volonté de rester en contact avec les élus du CNVL (Conseil National de Vie Lycéenne) en les encourageant à lui adresser toute interrogation supplémentaire sur ces annonces ainsi qu'à partager au maximum les informations transmises lors de cette visioconférence.

Il a, de plus, rappelé les trois mots d'ordre de ces aménagements : **Qualité** du diplôme, **Équité** entre les élèves, et **Bienveillance** à l'égard de ces derniers.

Enfin vous pouvez consulter le site :

<https://www.education.gouv.fr/reussir-au-lycee/le-baccalaureat-general-10457>

Nous vous apportons à tous nos encouragements et nos souhaits de réussite pour vos examens.

Les élus du CAVL